



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023 2023/041

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER,.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent GIRARD (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M. Maël CARIOU), M. Yannick DANIEL (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE)

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M P-L.PHILIPPE

RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2022 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION RUE DU DOUANIER ROUSSEAU

Rapporteurs : Alain FOURNIER

Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint à l'Aménagement, à l'Urbanisme et aux Travaux, présente le dossier.

Par courrier en date du 24 février 2023, Monsieur le Président du Conseil Départemental indique que Monsieur le Préfet doit lui communiquer prochainement le montant global du produit des amendes de police relatives à la circulation routière attribué, au titre de l'année 2021, aux communes du département comptant moins de 10 000 habitants.

Les communes doivent communiquer à Monsieur le Président du Conseil Départemental les opérations susceptibles de bénéficier de cette aide financière. Les opérations proposées doivent « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière » énumérées à l'article R2334-12 du code général des collectivités territoriales.

Des critères de priorité seront appliqués pour le calcul de la répartition en fonction du montant de la dotation allouée, du nombre de dossiers recevables et du montant global des travaux.

Monsieur FOURNIER propose de solliciter une aide financière dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement de la rue du Douanier ROUSSEAU, en continuité de l'avenue des sports au SUD et de la rue Simone de BEAUVOIR au NORD.

La rue du Douanier ROUSSEAU, telle qu'aménagée, ne répond plus aux besoins actuels. Lors de la création de cette voie, celle-ci n'avait vocation qu'à desservir le stade municipal.

L'extension urbaine, au NORD, d'une ZAC à usage d'habitation, la création d'un skate park, d'une salle polyvalente et d'un centre aquatique, dans cette rue, ont rendu sa configuration inappropriée à ce nouveau trafic.

De plus, la communauté d'agglomération, réalisera en fin d'année, une piste cyclable, qui permettra de rejoindre les villes d'Herbignac et d'Assérac. Le point de départ, de cet aménagement, pour Herbignac, est situé au NORD de la rue du Douanier Rousseau. Une voie verte, réalisée en 2019, sur l'avenue des sports, rend le centre-ville accessible aux mobilités douces.

La seule rupture de cette liaison sécurisée, entre les deux communes, se situe rue du Douanier Rousseau. Afin de rompre cette cassure, une voie verte sera aménagée.

De plus, un plateau surélevé sera positionné à l'entrée du parking du centre aquatique et de l'espace festif, afin de sécuriser cette sortie.

Les travaux consistent, en partie à :

- Création d'un réseau d'éclairage public,
- Création d'une voie verte,
- Reprise globale de la chaussée (structure et surface de roulement),
- Aménagement de stationnements,
- Mise en place d'un plateau ralentisseur.

Coût global prévisionnel de travaux de : 220 588 € HT

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- ♦ D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande d'aide financière dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la rue du Douanier Rousseau qui contribueront fortement l'amélioration de la sécurité routière à proximité de plusieurs équipements très fréquentés.

Coût global prévisionnel de travaux de : 220 588,00 € HT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 19 avril 2023
Et de la publication, le 19 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Christelle CHASSE

